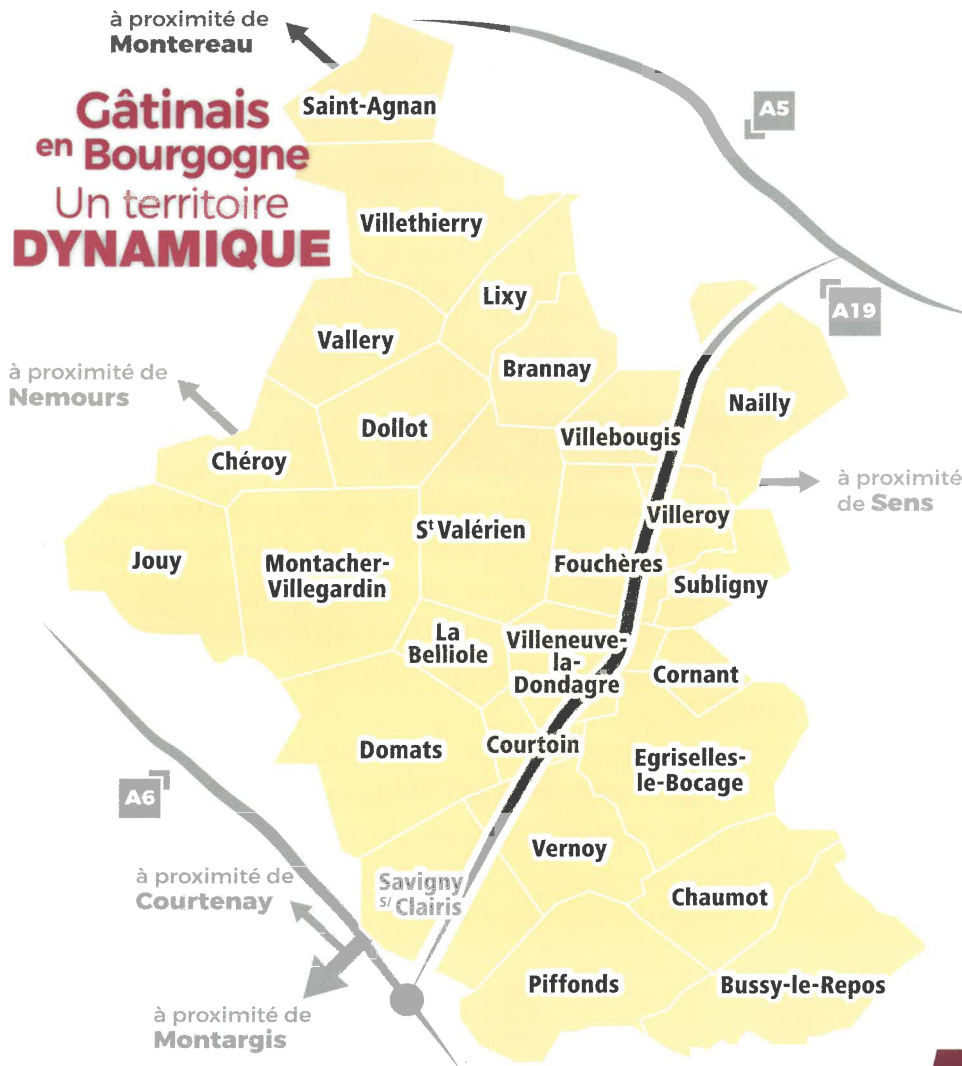




### Gâtinais en Bourgogne Un territoire DYNAMIQUE



### URBANISME

La construction d'une maison individuelle : comment bien choisir son terrain ? **page 2**

### ÉCOLE MULTISPORTS

L'école multisports existe sur notre territoire depuis 2010.

La volonté de la Communauté de Communes est de dispenser les cours au plus près des familles pour que les trajets ne soient pas un frein à la découverte du sport et... **page 4**

### YONNE TOUR SPORT

Du 9 juillet au 10 août 2018, le Conseil Départemental offrira aux jeunes de 6 à 16 ans la possibilité de pratiquer gratuitement... **page 5**



### LA JOURNÉE CANTONALE

Le **lundi 11 juin 2018**, lors de la **journée cantonale**, nos élus ont présenté le territoire du Gâtinais au Préfet de l'Yonne et au nouveau Sous-Préfet de Sens... **page 6**

FÊTES

& ÉVÈNEMENTS

page 7

## COMMENT BIEN CHOISIR SON TERRAIN ?

La localisation, la nature du terrain, la configuration de la parcelle et les obligations administratives qui y sont liées vont déterminer l'architecture globale de la maison. **Il est donc fortement conseillé de trouver son terrain avant de concevoir les plans**

**de sa maison.** En effet une urbanisation raisonnée soucieuse de l'écologie et de l'environnement préconise que **la construction s'adapte au terrain et non l'inverse.**

## COMMENT CHOISIR ?

Le choix du terrain est tout aussi important que la construction que vous projetez. **Il doit être adapté à vos besoins et vos modes de vie.** La localisation doit tenir compte de la proximité des commerces, des moyens de transports en commun, des réseaux

routiers, des établissements scolaires, en bref de vos besoins au quotidien. Comme pour un logement, l'orientation et l'exposition ont également leur importance surtout lorsque l'on parle d'économie d'énergie.

## LE LOTISSEMENT OU LE TERRAIN ISOLÉ

Le terrain en lotissement possède des avantages : il offre certaines garanties en matière de raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité, présence d'une borne incendie, éventuellement assainissement collectif et assurance de constructibilité. Mais il impose aussi certaines contraintes. **Le règlement de lotissement comporte** en effet **des règles** qui s'ajoutent à celles du document d'urbanisme opposable sur la commune (PLU) ou en l'absence de ce dernier il viendra compléter les dispositions du règlement national de l'urbanisme (RNU).

La construction devra donc respecter les normes précisées non seulement sur le plan architectural (*matériaux, couleurs, surface, etc.*) mais aussi souvent sur l'environnement immédiat de la maison (*espaces verts, clôtures, stationnements etc...*).

La plupart du temps, **un cahier des charges impose également certaines obligations de vie collective** (*entretien du jardin, etc...*).

## LE CAHIER DES CHARGES

Si l'on envisage d'acheter dans un lotissement, il faut naturellement **se procurer le règlement de lotissement et le cahier des charges**, ainsi que **l'arrêté de lotir**, délivré au lotisseur par les services de l'urbanisme, qui détaille les travaux et les aménagements prévus (*voirie, éclairage, etc...*). Il est important également de prendre en compte les futures charges collectives, qui dépendent de la nature des parties communes : sont-elles privées (*auquel cas les propriétaires doivent en assurer l'entretien : association syndicale*) ou publiques (*c'est alors à la commune de les entretenir mais elles sont dans ce cas ouvertes à tous*).

**A l'inverse, l'achat d'un terrain isolé offre une plus grande liberté.** Mais c'est aussi une démarche plus risquée qui présente moins de garanties sur la

nature du sol, la dimension de la parcelle, la présence et le potentiel suffisant des réseaux etc...

Ainsi, vous aurez la charge de l'expertise et du coût des travaux nécessaires s'il en est. Par ailleurs, suivant le terrain que vous acquerrez, il vous faudra également vérifier les équipements, les accès, les nuisances, etc...

Par contre, **vous pourrez construire votre maison comme vous l'entendez**, en respectant toutefois les règles d'urbanisme et de construction en vigueur.

Vous assurerez un environnement qui vous convient (*distance avec les voisins, orientation de la maison, aménagement paysager, etc...*).

### LE CERTIFICAT D'URBANISME

Qu'il s'agisse d'un lotissement ou d'un terrain isolé, **la première démarche est de demander à la mairie un certificat d'urbanisme opérationnel**. C'est ce document qui confirmera la faisabilité d'un projet et le caractère constructible du terrain.

Il précisera également les règles de densité de construction par rapport à la superficie de terrain :

- uniquement l'emprise au sol pour les PLU (plan local d'urbanisme).

### DOCUMENT D'URBANISME OPPOSABLE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) vous renseignera sur les règles de construction applicables localement (*implantation, hauteur maximale des constructions, aspect extérieur, stationnement, espaces verts etc...*). C'est ce qui permet également de vérifier l'évolution des aménagements à venir de l'environnement direct du projet et global de la commune. De plus, il vous

indiquera si votre parcelle est éventuellement située dans un **périmètre de protection d'un monument historique**. Il permet également de contrôler la nature des éventuelles servitudes d'utilité publique (passage des canalisations, des lignes d'électricité, protection captage d'eau potable, etc...).

### LA SURFACE

Autre démarche évidente : **vérifier la surface exacte du terrain et ses limites**, surtout s'il n'est pas situé dans un lotissement. Les indications portées sur le cadastre sont souvent insuffisantes. Dans le doute, mieux vaut faire effectuer **un bornage du terrain**. Cette opération qui consiste, comme son nom l'indique, à délimiter le terrain par des bornes, est

réalisée par un géomètre qui consulte les titres de propriété concernés, y compris, naturellement, ceux des voisins. Une fois établi le procès-verbal, l'ensemble des intéressés signent le document qui établit définitivement la surface de la parcelle concernée. Un document qu'il convient de déposer au fichier des hypothèques afin de le rendre opposable aux tiers.

### LA NATURE DU SOL

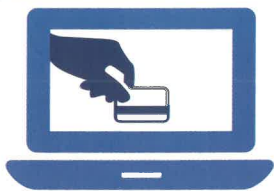
Qui dit construction, dit fondation et parfois système autonome d'assainissement. La nature du sol et du sous-sol est donc **un critère fondamental**.

Parfois les renseignements pris auprès des voisins ou de la mairie sont insuffisants, mieux vaut investir dans **une étude spécifique confiée à un expert**. Certes, ce type d'étude est onéreux mais cela permet d'éviter les mauvaises surprises au moment de la construction, qui se traduisent par des surcoûts non négligeables.

De plus, lorsque le terrain n'est pas desservi par un réseau collectif d'assainissement, il vous faudra

**prévoir une filière de traitement des eaux usées** qui répondra à la réglementation applicable en vigueur. Pour cela une étude des sols est conseillée afin d'adapter au mieux le choix de votre filière à la nature du sol en place.

Pour toutes questions relatives à cette problématique, le **SPANC** (*service public assainissement non-collectif*) vous répondra. Il est important de noter que cette démarche est à effectuer en amont du dépôt du permis de construire.



## TIPI

Titres Payables  
par Internet

**Bon à savoir :** la Communauté de Communes se modernise pour vous simplifier la vie ! Elle travaille en effet à la mise en place prochaine du TIPI (*Titres Payables par Internet*). **En moins de 5 minutes, 7 j/7, 24 h/24 et de manière sécurisée,** vous pourrez payer par internet vos factures relatives aux ordures ménagères, au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), à l'école de musique, à l'école multisports et à l'enfance/jeunesse.

Plus d'enveloppe, plus de timbre, plus besoin de se déplacer au Trésor Public, le tout sur un site gouvernemental totalement sécurisé.

## La Collecte des Déchets Ménagers

**En juillet et août**

Pour cette deuxième année de collecte tous les quinze jours, les **quatre passages supplémentaires ont été maintenus en juillet et en août** pour le ramassage des bacs d'ordures ménagères. Ainsi, la collecte de vos **bacs marron** se tiendra **toutes les semaines du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2018**. Malgré tout, **le nombre de levées compris dans votre forfait sera toujours de 18.**

La fréquence de collecte des **bacs jaunes** ne change pas, elle a lieu **tous les quinze jours**. Vous pouvez donc vous référer à votre calendrier de collecte.

## RAPPEL

**Pour tout événement exceptionnel entraînant une sur-production de déchets, La Communauté de Communes du Gâtinais vous propose la vente de sacs prépayés.**

## ÉCOLE MULTISPORTS DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE

L'école multisports existe sur notre territoire depuis **2010**. La volonté de la Communauté de Communes est de dispenser les cours au plus près des familles pour que les trajets ne soient pas un frein à la découverte du sport et à l'épanouissement des enfants.

L'École multisports leur inculque les valeurs fondamentales du sport telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et la notion de bien-être et de plaisir.

### Lieux, jours et horaires :

JOURS	Saint-Valérien	Villethierry	Chéroy	Égriselles
Mardi	17h / 18h 18h / 19h			
Mercredi		14h / 15h 15h / 16h	le lundi ou le vendredi soir, à 16h ou 17h (en cours de décision)	
Jeudi				17h <sup>15</sup> 18h <sup>15</sup>



L'équipe pédagogique de l'École multisports est composée d'éducateurs diplômés de l'association Profession Sport Yonne.

Tout au long de l'année scolaire, différentes activités sportives sont proposées (Hockey / Tennis / Lutte Tir à l'arc / Cirque / Mini-golf / Acrosport / Ultimate / Sarbacane) avec une rotation de **3 à 4 semaines** ; ce qui permet aux enfants d'élargir leur connaissance des sports, en vue d'une pratique régulière au sein d'un club sportif.



**La rentrée 2018-2019  
le 11 septembre 2018**

### Renseignements et inscriptions :

Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne  
6 rue Danton 89690 CHÉROY  
Tél : 03.86.97.71.94

Rentrée Septembre 2018

Vous aimez la musique, le théâtre et vous voulez exercer une de ces disciplines, nous vous proposons de nous rejoindre....

La réunion de rentrée de l'école de musique se tiendra **le samedi 15 septembre à 11 heures à la mairie de Chéroy.**

**“Les inscriptions sont ouvertes du 20 juin au 20 juillet et du 20 août au 10 septembre 2018”.**

Pour votre information, les cours reprendront la semaine du 17 septembre.

**Eveil musical à partir de 4 ans :**  
50€/an ( 2 séances d'essai gratuit)

**Théâtre enfant :**  
50€/an

**Atelier découverte de la musique à partir de 5 ans :**  
50€/an (2 séances d'essai gratuit)

**Musique Forfait Enfant :**  
*Formation instrumentale + formation musicale + orchestres* : 315 € /an (105€/trim)

**Atelier musique actuelle**  
(sur audition, selon les places disponibles)  
- enfant : 125€/an (42€/trim)  
- adulte : 175€/an (58€/trim)

**Musique Forfait Adultes :**  
*Formation instrumentale + orchestres* :  
406 € (selon les places disponibles)/an (135 €/trim)

**Orchestre ou Formation musicale seule enfant :**  
-104€/an (min 3 ans de pratique instrumentale)  
- adulte : 135€/an (orchestre : 3 ans d'instrument mini)

Adresse : 6 rue danton 89690 CHEROY  
Téléphone : 03 86 64 18 45 / 06 71 35 15 92  
Mail : [leveilleceline89@orange.fr](mailto:leveilleceline89@orange.fr)

## YONNE TOUR SPORT 2018

Du 9 juillet au 10 août 2018, le Conseil Départemental offrira aux jeunes de 6 à 16 ans la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales sur de nombreuses communes rurales du département. Yonne Tour Sport sera présent sur le Gâtinais en Bourgogne le jeudi 26 juillet 2018, à Brannay au stade.



Les animations proposées de 10h à 12h et de 13h30 à 17h seront encadrées par des professionnels.

Pour tous renseignements :  
[www.yonne.fr](http://www.yonne.fr)  
ou Facebook :  
Yonne Tour Sport

Téléphone : 03 86 72 88 50



Le **lundi 11 juin 2018**, lors de la **journée cantonale**, nos élus ont présenté le territoire du Gâtinais au Préfet de l'Yonne et au nouveau Sous-Préfet de Sens.

Le programme chargé, au vu des nombreuses richesses économiques locales, commença dans la matinée par les visites de la plateforme FM Logistic à Savigny sur Clairis où 380 emplois ont été créés, du Pôle de Santé de Domats et d'EURIAL ultra-frais à Jouy.

Le déjeuner, pris dans le superbe cadre du Château de Vallery, fut un moment privilégié où le préfet a pu écouter et répondre aux préoccupations des élus locaux. L'après-midi, les visites reprurent par l'usine d'ULMANN, leader du tableau scolaire, à Saint Valérien, l'atelier de Stephen PAULELLO dans lequel il produit des pianos de concert dotés de clavier de 102 notes. et enfin l'exploitation agricole de la famille RENOUX à Villebougis.



## LE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL des sapeurs-pompiers de l'Yonne

À Vallery, le **2 juin 2018**, s'est déroulé le **Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne**

De nombreuses personnalités et citoyens étaient présents pour rendre hommage à ces hommes courageux qui risquent leur vie pour nous sauver.



Cette journée fut l'occasion de renforcer le rapprochement entre tous les centres de premières interventions du canton et le centre de secours de Saint Valérien. Chacun a contribué à l'organisation de cet évènement.

*Les CPI de Domats, Lixy, Jouy, Villethierry Vallery et Jaulges ainsi que le service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne ont mis à disposition les différents véhicules présentés lors du défilé devant l'admiration des adultes et sous les yeux émerveillés des enfants.*

L'après-midi, une manœuvre de désincarcération d'un véhicule a été effectuée par les Sapeurs-Pompiers du centre de secours de Saint-Valérien.

Mais plus encore que ces démonstrations, le grand nombre de jeunes pompiers en habit et casqués fut un étonnement pour tous et nous a émus. Ils sont l'avenir de notre pays, signe d'une jeunesse impliquée au service de tous.



# FÊTES & ÉVÈNEMENTS

13 JUILLET  
2018

**CORNANT**  
Feu d'artifice &  
bal populaire

13 JUILLET  
2018

**SAINT-VALERIEN**  
Feu d'artifice &  
bal populaire

13 JUILLET  
2018

**VILLENEUVE  
LA DONDAGRE**  
Feu d'artifice &  
bal populaire

14 JUILLET  
2018

**BRANNAY**  
Après-midi animé  
& feu d'artifice

14 JUILLET  
2018 <sup>22h</sup>

**CHÉROY**  
Feu d'artifice,  
bal populaire  
& buvette

14 JUILLET  
2018

**DOMATS**  
Course cycliste  
Reitmaker

14 JUILLET  
2018

**NAILLY**  
Fête nationale

14 JUILLET  
2018

**SAVIGNY SUR  
CLAIRIS**  
Feu d'artifice, bal  
& buvette

14 JUILLET  
2018

**VILLENEUVE  
LA DONDAGRE**  
Fête du village

21 JUILLET  
2018

**DOMATS**  
Feu d'artifice

4 AOÛT  
2018 <sup>30</sup>  
<sub>19h</sub>

**VALLERY**  
Les dames en  
brunes chantent  
Barbara

15 AOÛT  
2018

**NAILLY**  
Marche-randonnée

18 AOÛT  
2018 <sup>30</sup>  
<sub>19h</sub>

**VALLERY**  
Rock'n'roll fifties  
dans les jardins

25 AOÛT  
2018

**MONTACHER  
VILLEGARDIN**  
Fête du village

1<sup>er</sup> SEPTEMBRE  
2018

**CORNANT**  
Concours de  
pétanque

1<sup>er</sup> SEPTEMBRE  
2018

**VILLETHIERRY**  
Fête du pays, repas  
républicain, feu  
d'artifice & concert

2 SEPTEMBRE  
2018

**VILLENEUVE  
LA DONDAGRE**  
Fête de la  
Saint Loup

8 SEPTEMBRE  
2018

**MONTACHER  
VILLEGARDIN**  
Concours de  
pétanque

9 SEPTEMBRE  
2018

**BUSSY-LE-REPOS**  
Grande randonnée  
3 parcours

9 SEPTEMBRE  
2018

**VALLERY**  
Vide-greniers

9 SEPTEMBRE  
2018

**VILLENEUVE  
LA DONDAGRE**  
Vide-greniers

15 SEPTEMBRE  
2018

**CHAUMOT**  
Randonnée voiture

16 SEPTEMBRE  
2018

**NAILLY**  
Vide greniers

16 SEPTEMBRE  
2018

**PIFFONDS**  
Vide greniers &  
portes ouvertes  
Patrimoine

16 SEPTEMBRE  
2018

**SAINT VALERIEN**  
Vide-greniers

22 SEPTEMBRE  
2018

**MONTACHER  
VILLEGARDIN**  
Vide greniers

7 OCTOBRE  
2018

**VALLERY**  
Concert Gospel

13 OCTOBRE  
2018

**BRANNAY**  
Soirée cinéma  
Association  
Christina Noble

13 OCTOBRE  
2018

**CHAUMOT**  
Moules frites

13 OCTOBRE  
2018

**SAINT-VALERIEN**  
Moules frites

14 OCTOBRE  
2018

**SAVIGNY SUR  
CLAIRIS**  
Concert RCGB

20 OCTOBRE  
2018

**VILLENEUVE LA  
DONDAGRE**  
Concert

21 OCTOBRE  
2018

**DOMATS**  
Vente de vêtements  
& brocante

21 OCTOBRE  
2018

**SAINT-VALERIEN**  
Salon du livre

28 OCTOBRE  
2018

**SAVIGNY SUR  
CLAIRIS**  
Vide greniers

3 NOVEMBRE  
2018

**CORNANT**  
Halloween

3 NOVEMBRE  
2018

**VILLENEUVE  
LA DONDAGRE**  
Halloween

10 NOVEMBRE  
2018

**CHAUMOT**  
Dîner concert

16/19 NOVEMBRE  
2018

**VALLERY**  
Exposition  
guerre 14-18

17 NOVEMBRE  
2018 <sup>19h</sup>

**PIFFONDS**  
Couscous

25 NOVEMBRE  
2018

**CHÉROY**  
Marché de Noël

1<sup>er</sup>/<sub>2</sub> DÉCEMBRE  
2018

**DOMATS**  
Téléthon

8 DÉCEMBRE  
2018

**CHAUMOT**  
Marché de Noël

8 DÉCEMBRE  
2018

**CORNANT**  
Téléthon

8 DÉCEMBRE  
2018 <sup>14h</sup>

**COURTOIN**  
Randonnée

9 DÉCEMBRE  
2018

**NAILLY**  
Marché de Noël

16 DÉCEMBRE  
2018

**MONTACHER  
VILLEGARDIN**  
Marché de Noël

# LES JARDINS DE VALLERY



Comme chaque année,  
l'ASSOCIATION DES AMIS DES JARDINS  
a souhaité animer ce beau site historique  
en y organisant  
deux manifestations pendant l'été.

## NOS MÉDECINS

Docteur <b>CADER</b> - Gynécologue // 8 rue de l'Hôtel de Ville - Chéroy	<b>07 71 10 19 04</b>
Docteur <b>DIGUE</b> // 6 grande rue - Egriselles le Bocage	<b>03 86 86 00 01</b>
Docteur <b>GIBERT</b> // 2 rue Jean Moulin - Chéroy	<b>03 86 97 50 04</b>
Docteur <b>HEBRAS</b> // 45 grande rue - Nailly	<b>03 86 97 02 77</b>
Docteur <b>JACQUIET</b> - Dentiste // 5 place de la paix - Saint Valérien	<b>03 86 88 62 82</b>
Docteur <b>POPOVICI</b> // 43 rue de la république - St-Valérien	<b>03 86 88 60 12</b>
<b>PÔLE de SANTÉ</b> // 5 place de l'église - Domats	<b>09 72 43 30 03</b>
Clinique <b>Paul PICQUET</b> // 12 rue P. Castets - Sens	<b>03 86 95 86 86</b>
<b>HÔPITAL</b> // 1 Avenue Pierre de Coubertin - Sens	<b>03 86 86 15 15</b>

## NOS PHARMACIES DE GARDE

29/07 > 26/07 // <b>Phie. VEINARD</b> - Champigny	<b>03 86 66 20 30</b>
27/07 > 02/08 // <b>Phie. MAUPERIN</b> - Sergines	<b>03 86 66 39 64</b>
03/08 > 09/08 // <b>Phie. JALEF</b> - Thorigny-sur-Oreuse	<b>03 86 88 45 29</b>
10/08 > 16/08 // <b>Phie. SALAUN</b> - Vinneuf	<b>03 86 66 83 37</b>
17/08 > 23/08 // <b>Phie. STAUT CHRISTOPHE</b> - Égriselles-le-Bocage	<b>03 86 86 00 30</b>
24/08 > 30/08 // <b>Phie. BUREL / PIAT</b> - Villeneuve-la-Guyard	<b>03 86 66 42 53</b>
31/08 > 06/09 // <b>Phie. TRUCHOT</b> - Pont-sur-Yonne	<b>03 86 67 19 00</b>
07/09 > 13/09 // <b>Phie. FILAINE</b> - Pont-sur-Yonne	<b>03 86 67 15 01</b>
14/09 > 20/09 // <b>Phie. BOUDIER / JEANNE</b> - Saint-Valérien	<b>03 86 88 60 04</b>
21/09 > 27/09 // <b>Phie. BERTEIGNE</b> - Chéroy	<b>03 86 97 52 54</b>
28/09 > 04/10 // <b>Phie. VEINARD</b> - Champigny	<b>03 86 66 20 30</b>
05/10 > 11/10 // <b>Phie. MAUPERIN</b> - Sergines	<b>03 86 66 39 64</b>
12/10 > 18/10 // <b>Phie. JALEF</b> - Thorigny-sur-Oreuse	<b>03 86 88 45 29</b>
19/10 > 25/10 // <b>Phie. SALAUN</b> - Vinneuf	<b>03 86 66 83 37</b>
26/10 > 01/11 // <b>Phie. STAUT CHRISTOPHE</b> - Égriselles-le-Bocage	<b>03 86 86 00 30</b>

## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES **NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE**  
PERMETTENT DE JOINDRE  
**GRATUITEMENT**  
LES SECOURS PUBLICS  
**24H/24 & 7J/7**



**URGENCES**  
**112**

**POMPIERS**  
**18**

**SAMU**  
**15**

**DRUGUE, ALCOOL, TABAC INFO**  
**0800 23 13 13**

**GENDARMERIE**  
**17**

**ACCUEIL PERSONNES SANS ABRIS**  
**115**

**CENTRE ANTIPOISON**  
**01 40 05 48 48**

**SERVICE AUX MALENTENDANTS**  
**114**

**SIDA INFO SERVICE**  
**0800 840 800**



**POUR LES PANNES et ou URGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ**

DÉPANNAGE ERDF  
09 72 67 50 89

DÉPANNAGE GRDF  
08 00 47 33 33



Sivom et Communauté de  
Communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 Chéroy

Tél. : 03 86 97 71 94

contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA

Conception, Réalisation : Black and Spicy - www.blackandspicy.fr

Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01

ISSN 2275-4598